



## PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Dans le but de réduire la consommation d'eau potable sur son territoire, la Municipalité de Saint-Alexandre offre à ses résidents une subvention de 50\$ pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie homologué.

**La consommation d'eau potable peut doubler durant la saison estivale, principalement en raison de l'utilisation extérieure qui en est faite pour l'arrosage des pelouses, des jardins et le remplissage des piscines.**

L'eau de pluie est différente de l'eau potable. Ayant comme source la nature même, elle se caractérise par l'absence d'agents de traitement et une température proche de celle ambiante.

Un baril récupérateur d'eau de pluie permet d'arroser les aménagements paysagers et les potagers en utilisant un arrosoir ou en y attachant un tuyau perforé. Ceci réduit le gaspillage d'eau par l'évaporation provoqué par l'arrosage au boyau, par gicleurs ou par un système automatisé.

Utiliser l'eau de pluie récupérée à l'aide d'un baril pour l'arrosage des végétaux contribue à diminuer les eaux de ruissellement dans les égouts municipaux et a donc un impact sur les coûts de traitement des eaux usées.

### Conditions d'admissibilité

- › Être propriétaire d'une habitation résidentielle sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre. Un locataire doit faire remplir la demande par son propriétaire.
- › Faire parvenir au bureau municipal tous les documents suivants au plus tard le 31 décembre de l'année courante:
  - › Preuve de résidence ;
  - › Copie de facture d'achat, le baril doit avoir été acheté au cours de l'année courante ;
  - › Formulaire de demande dûment complété ;
- › Une photo montrant un aperçu général de l'installation ;
- › Autoriser un représentant de la municipalité de Saint-Alexandre à se présenter sur place afin de vérifier la conformité de l'installation et des informations transmises.

Contactez la municipalité pour plus d'informations  
ou obtenir le formulaire de demande :

**450 346-6641**

**[info@saint-alexandre.ca](mailto:info@saint-alexandre.ca)**

**[www.saint-alexandre.ca/programmes](http://www.saint-alexandre.ca/programmes)**

# QUELQUES CONSEILS POUR UN BARIL DURABLE ET SÉCURITAIRE

## INSTALLATION

### Choisir un endroit approprié dans la cour latérale ou arrière de la résidence

- Déposer la base sur un sol compacté et nivelé ;
- Relier le baril à une gouttière récoltant l'eau d'une surface minimale de 10 m<sup>2</sup>.

### Installer la base

- Placer le baril sur une base solide et stable (ex. : blocs de ciment, dalles de patio).
- Pour remplir un arrosoir et assurer un minimum de pression, le baril doit être surélevé d'au moins 30 à 50 centimètres au-dessus du sol.

### Ajuster la gouttière

- Placer le baril sur la base, faire une marque sur la gouttière à 30 centimètres au-dessus du couvercle et retirer le baril ;
- Couper la gouttière à cette marque ;
- Installer deux coudes séparés par une section de gouttière d'environ 30 centimètres afin de diriger l'eau au centre du couvercle du baril ;
- Ne pas jeter les bouts de gouttière retirés.

### Raccorder le trop-plein

- Éloigner l'eau des fondations en utilisant la partie coupée de la gouttière ou un tuyau souple fixé à la prise de débordement avec un collet.



## ENTRETIEN

- Nettoyer régulièrement le couvercle ;
- Vérifier les connexions du robinet pour éviter les fuites ;
- Faire les réparations nécessaires au besoin.

## HIVERNAGE

- Avant le gel, vider le baril ;
- Déconnecter tous les boyaux ;
- Nettoyer le baril ;
- Le mettre à l'envers ou l'entreposer à l'intérieur ;
- Modifier la gouttière pour s'assurer que l'eau s'écoule loin des fondations du bâtiment.

## SÉCURITÉ

- Pour la sécurité des enfants, s'assurer que le couvercle soit toujours fixé solidement ;
- Éviter de surélever le baril, il représente une lourde charge lorsqu'il est plein ;
- L'eau de pluie est non potable et doit être utilisée en conséquence.